

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 17 janvier 2024

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christophe PLANTY, Maud DURNEY, Judikaël PILLES, Annabel LAJOURNADE, Fabien VIEL, Michèle ROCH, Sandrine LACOMBE

Procuration : Annabel LAJOURNADE à Jean-Claude VIGNEAU

- - - -

Ouverture anticipée de crédits en Investissement

Il convient d'ouvrir des crédits en investissement pour régler des factures en cours, engagées en 2023, notamment l'achat d'un souffleur et des tapis spécifiques pour le stadium ; à cela s'ajoute une provision pour faire face à une éventuelle acquisition qui interviendrait en urgence (ex : remplacement d'un véhicule) avant le vote du budget en avril. Le conseil décide d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme.

(délibération)

Madame le Maire expose au Conseil que des dépenses d'investissement engagées en 2023 doivent être réglées en ce début d'exercice 2024 et qu'il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits ci-après, qui seront inscrits au budget Primitif 2023 :

1) Au Budget Principal

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Fonctionnement				
Investissement				
	Opération 23 Acquisition de matériels Article 2157	+ 25 000 €		

Octroi d'une indemnité de gestion

Madame le Maire rappelle au Conseil la convention tripartite entre le Département, le Collège Lucie Aubrac et la Commune de Castelmoron sur lot relative à la restauration scolaire ; cette convention de mise à disposition du personnel communal stipule également la possibilité de verser une indemnité de gestion à la personne en charge de la comptabilité et facturation des repas pris par les élèves de la commune. Cette convention étant toujours en vigueur, Mme le maire propose d'allouer à Mme DELESTRE, gestionnaire du collège une indemnité correspondant à la moyenne des repas servis par jour en 2023 (88) à savoir 492,62 €. Les élus acceptent cette proposition.

Travaux en cours et projets :

- ⇒ Terrain de rugby : une tranchée est en cours de réalisation pour alimenter
- ⇒ Remise en eau de la fontaine du village : après avoir été endommagée par une entreprise lors de travaux réalisés en bordure de propriété à « Lissandre », la société responsable travaille à remplacer la canalisation sectionnée pour remettre en fonctionnement le jet d'eau au plus vite.
- ⇒ Rénovation du château SOLAR : demain aura lieu la toute première réunion avec l'architecte Stéphane THOUIN et les entreprises retenues afin de fixer le calendrier d'exécution du chantier ; celui-ci devrait débuter en mars/avril, après le délai de préparation d'un mois. Il y aura beaucoup de travail préalable aux travaux avec notamment l'installation des échafaudages. Une attention toute particulière sera portée sur la terrasse donnant sur le Lot fraîchement construite ; un huissier sera mandaté pour constater l'état du revêtement des sols avant le démarrage du chantier.
- ⇒ La rénovation du stadium est quasiment achevée ; de menus travaux de réglage de portes et de remplacements de petites menuiseries sont en cours. L'acquisition de tribunes amovibles est prévue au prochain budget, des devis sont en cours.
- ⇒ Cimetière du bourg : les 2 portails vont être remaniés par l'entreprise CSM de Granges sur Lot ; à ce jour, ils sont trop bas et ne ferment plus ou difficilement ; c'est aussi l'occasion de procéder à leur sablage afin de les embellir par une peinture de professionnel.

Dans le cadre des **orientations budgétaires 2024**, Mme le maire énumère la liste des opérations à programmer :

- Rénovation de la mairie
- Réfection de la salle des fêtes : façades, mise aux normes (sanitaires PMR) électricité, acoustique, peinture, cuisine à remanier, revêtement de sol
- Ecole maternelle : isolation, pose de volets roulants en vue de réaliser des économies d'énergies
- Vestiaires visiteurs du rugby : des travaux de carrelage sont prévus, la clôture du stade est envisagée pour répondre à la demande du Comité du Périgord Agenais
- Voie piétonne : une liaison douce entre la maison de retraite et le rond-point de l'Essor est prévue ; une autre reliant le Port Lalande à l'entrée du bourg (écluse) pourrait voir le jour si les autorisations des riverains sont requises. Ces travaux seraient réalisés à moindre frais car le tracé est déjà établi, seuls des travaux de débroussaillage et élagage seraient nécessaires.
- Aménagements urbains : en 2024, la commune procèdera à la recherche de financement (Agence de l'Eau, Fonds Vert...), la demande de la DETR est déjà déposée ; cette tranche 2025 est estimée à 1,8 millions d'euros.

Mme le Maire souligne l'ambition communale pour cette année 2024 en espérant que la totalité des chantiers pourront voir le jour et être menés à terme dans cet exercice.

Mise en place du dispositif « Cantine à 1 € »

Mme le maire rappelle que la commune a délibéré fin 2023 pour instaurer la cantine à 1 € selon les préconisations de l'Etat et les critères en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ; elle a également fixé les tarifs correspondant aux tranches des ressources des familles.

Mme le maire précise que ce dispositif ne pourra être instauré que si les familles communiquent leur quotient familial sur demande de la commune ; elle assure qu'il perdurera tant que l'Etat maintiendra

sa participation financière en retour, condition sine qua non à son maintien. Si à l'avenir cette aide de l'Etat devait disparaître, les tarifs seront revus.

Modification de la collecte des ordures ménagères

Cette compétence qui relève de la Communauté de Communes, nécessite un important travail d'actualisation afin de répondre aux obligations réglementaires nationales ; un effort conséquent doit être fait en vue de réaliser des économies circulaires et augmenter le ratio du tri sélectif. Le volume des déchets ménagers doit être réduit car le coût de leur traitement augmente de 30 % chaque année.

En 2024, des bacs semi-enterrés seront disposés près des points d'apport volontaire ; en 2025, ils seront mis en fonctionnement, en conséquence, le ramassage au porte à porte sera supprimé. Les foyers seront dotés d'un badge qui comprendra un nombre de dépôts maximal ; une taxe incitative sera mise en place, basée à la fois sur le foncier bâti mais aussi sur le volume déposé (nombre de dépôts), ce qui sera plus équitable. Au-delà du dépôt maximal inclus dans cette taxe, une participation financière sera demandée.

Questions diverses

- ⇒ La démolition des bâtiments du bout du pont devrait bientôt débiter ; il ne reste plus qu'un occupant dans les locaux dont le départ est amorcé ; si cette personne est récalcitrante, il faudra faire intervenir les forces de l'ordre ce qui est toujours regrettable comme le souligne Mme le Maire, présidente de la CCLT, maître d'ouvrage du projet de création d'une halte sur la voie verte, elle-même en cours de création sur la portion en direction de Granges/Damazan.

-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.